

(1) : 2^{de} GT, 1^{re} année de CAP ou de 2^{de} PRO

(2) : Les enseignements optionnels sont indiqués à titre informatif et ne font pas l'objet d'une affectation hors « création et culture design » au lycée Ambroise Vollard et « écologie agronomie territoire et développement durable » au lycée Émile Boyer de la Giroday.

(3) : Pour rappel les 15 familles de métiers sont :

Métiers de l'aéronautique / Métiers de l'alimentation / Métiers de l'hôtellerie et restauration / Métiers de la beauté et du bien-être / Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment / Métiers des industries graphiques et de la communication / Métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics / Métiers de la gestion administrative du transport et de la logistique / Métiers de la relation client / Métiers des transitions numérique et énergétique / Métiers de l'agencement de la menuiserie et de l'ameublement / Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules / Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels / Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées / Métiers de la mer (uniquement à l'école d'apprentissage maritime du Port / affectation non gérée dans Affelnet)

(4) Les démarches et inscriptions pour l'internat sont indépendantes des résultats de l'affectation et doivent s'effectuer auprès du chef d'établissement d'accueil.

IMPORTANT :

- Pour une 2^{de} GT, le dernier vœu doit porter obligatoirement sur le lycée de secteur.
- Le lycée de secteur est garanti uniquement lors du tour principal Affelnet Lycée du mois de juin.
- Les vœux vers les formations des lycées privés doivent être indiqués.
- Si un vœu 2^{de} GT hors secteur (en dérogation) est positionné, la famille doit absolument renseigner l'annexe 7 « demande d'affectation hors secteur » et la remettre accompagnée des justificatifs à l'établissement d'origine pour validation. En l'absence d'annexe validée le vœu hors secteur ne pourra être saisi.

A..... , le

Signature du représentant légal 1

Signature du représentant légal 2